

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2015 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2014 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 194 461,64 E.

Le résultat net comptable est une perte de 3 607,52 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 24/03/2016 par le dirigeant.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Stocks de matières premières : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.
- Stocks de marchandises : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

2.1 - COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intermédiaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

En outre, compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité d'obtention du CICE, sa prise en compte pour des éléments de rémunération différés à long terme devrait être rare.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option :

- d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013),
- une des autres solutions envisagées (en diminution de l'impôt ou en produit d'exploitation).

La comptabilisation du CICE, en IFRS, est présentée suivant l'une des deux possibilités retenues par la CNCC :

- Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique, en déduction des charges de personnel auxquelles il est lié ou en « Autres produits »
- Comptabilisation en « Avantages du personnel » en déduction des frais de personnel

Les impacts de la prise en compte du CICE sur les états financiers, sont les suivants :

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers notamment des efforts :

- en matière d'investissement (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de recherche, d'innovation (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de formation et de recrutement (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de prospection de nouveaux marchés (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de transition écologique et énergétique (indiquer éventuellement un montant ou %)
- et de reconstitution de leur fonds de roulement (indiquer éventuellement un montant ou %)

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Fonds commercial (hors droit au bail) = 129 241 E

Fonds commercial	Valeur brute	Amort./Provis.	Valeur nette	Taux
Fonds acheté	129 241		129 241	%
Fonds réévalué				%
Fonds reçu en apport				%
TOTAL	129 241		129 241	

3.2 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.2.1 - Immobilisations brutes = 219 906 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	129 241			129 241
Immobilisations corporelles	89 785			89 785
Immobilisations financières	880			880
TOTAL	219 906			219 906

3.2.2 - Amortissements et provisions d'actif = 62 446 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	51 217	11 229		62 446
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	51 217	11 229		62 446

3.2.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Fonds commercial	129 241	0	129 241	Non amortiss.
Materiel et outillag	38 225	24 800	13 425	5 ans
Inst.agenc.divers	50 145	36 231	13 914	de 8 à 10 ans
Mobilier	1 415	1 415	0	3 ans
TOTAL	219 026	62 446	156 580	

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)**3.2.4 - Réévaluation des immobilisations**

Une réévaluation a été réalisée le , sur 0 immobilisations.

Des informations complémentaires sont prévues dans le chapitre Réévaluation des immobilisations.

3.3 - Etat des créances = 23 046 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	850		850
Actif circulant & charges d'avance	22 196	22 196	
TOTAL	23 046	22 196	850

3.4 - Produits à recevoir par postes du bilan = 1 593 E

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	1 593
Disponibilités	
TOTAL	1 593

3.5 - Charges constatées d'avance = 302 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 8 000 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	800	10	8000
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	800	10	8000

4.2 - Etat des dettes = 186 652 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	41 775	41 775		
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	5 457	5 457		
Dettes fiscales & sociales	15 095	15 095		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	124 325	124 325		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	186 652	186 652		

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 9 541 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	2 143
Dettes fiscales & sociales	7 398
Autres dettes	
TOTAL	9 541

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 111 733 E**

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Ventes de marchandises	13 285	11,89 %
Prestations de services	98 449	88,11 %
TOTAL	111 733	100,00 %

5.2 - Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers. On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

6 - AUTRES INFORMATIONS

6.1 - Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Produits à recevoir = 1 593 E

Produits à recevoir	Montant
Autres créances :	1 593
Org.soc. prod.a rece(438700)	807
Associés interets co(455800)	786
TOTAL	1 593

8.2 - Charges constatées d'avance = 302 E

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constat.d'av(486000)	302
TOTAL	302

8.3 - Charges à payer = 9 541 E

Charges à payer	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	2 143
Fournis.fact.non par(408100)	2 143
Dettes fiscales et sociales :	7 398
Congés a payer(428200)	4 671
Autres charg.pers.a(428600)	213
Org.soc. ch/congés a(438200)	1 401
Org.soc. charges a p(438600)	67
Etat autres ch. a pa(448600)	1 046
TOTAL	9 541

①

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2016

Désignation de l'entreprise <u>SARL LE JARDIN DE L'ESTHETIQUE</u>										Néant <input type="checkbox"/> *					
Adresse de l'entreprise <u>24 PLACE CARNOT Passage Sainte Hélène 21200 BEAUNE</u>															
SIREN										4 2 9 3 6 0 1 9 1					
Durée de l'exercice en nombre de mois *										1 2					
Durée de l'exercice précédent *										1 2					
										Exercice N clos le					
										3 1 1 2 2 0 1 5					
ACTIF										Brut		Amortissements-Provisions		Net	
										1		2		3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	129 241	012					129 241					
		Autres *	011		016										
	Immobilisations corporelles *		028	89 785	030	62 446				27 339					
	Immobilisations financières * (1)		040	880	042					880					
	Total I (5)			044	219 906	048	62 446			157 460					
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050	4 391	052				4 391					
		Marchandises *		060	4 833	062				4 833					
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066										
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068		070									
		Autres * (3)		072	21 894	074				21 894					
	Valeurs mobilières de placement		080		082										
	Disponibilités		081	5 582	086					5 582					
	Charges constatées d'avance *		092	302	094					302					
Total II			096	37 002	098				37 002						
Total général (I+II)			110	256 908	112	62 446			194 462						
PASSIF										Exercice N		NET			
										1					
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *									120	8 000				
	Écarts de réévaluation									121					
	Réserve légale									126	800				
	Réserves réglementées *									130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)									131					
	Report à nouveau									134	(7 131)				
	Résultat de l'exercice									136	(3 608)				
	Provisions réglementées									140					
Total I			142	(1 938)											
Provisions pour risques et charges									151		Total II				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées									156	41 775				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours									161	9 748				
	Fournisseurs et comptes rattachés *									166	5 457				
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)									169	139 420				
	Produits constatés d'avance									174					
Total III			176	196 400											
Total général (I + II + III)			180	194 462											
RENVIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	/	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	/							
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197	/	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	/							
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199	18 946		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	181	/							

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Designation de l'entreprise		SARL LE JARDIN DE L'ESTHETIQUE		Néant <input type="checkbox"/> *			
A – RÉSULTAT COMPTABLE						Formulaire déposé au titre de l'IR			
						018			
						Exercice N clos le			
						31/12/2015			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				209		210	13 285	
	Production vendue	} Biens	} dont export et livraisons intracommunautaires		215		214		
						217		218	96 449
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222		
	Production immobilisée *						224		
	Subventions d'exploitations reçues						226		
Autres produits						230	4 315		
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)							232	116 049	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)						234	7 668	
	Variation de stocks (marchandises) *						236	2 629	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)						238	6 154	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						240	(3 329)	
	Autres charges externes *	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)					242	43 704	
		Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	552	244	1 468	
	Rémunérations du personnel *						250	39 919	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252	8 855	
	Dotations aux amortissements *						254	11 229	
	Dotations aux provisions						256		
Autres charges	} dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *			259		} dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260	348	
Total des charges d'exploitation (II)							264	118 644	
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)							270	(2 595)	
Produits financiers	(III)	280	390			Charges financières	(V)	294	1 402
Produits exceptionnels	(IV)	290				Charges exceptionnelles	(VI)	300	
Impôt sur les bénéfices *	(VII)							306	
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)							310	(3 608)	
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312		314	3 608
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *						316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles						318		
	Provisions non déductibles *						322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)						324		
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cpes-cis d'associés	217		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	218		330		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997		
	Entreprises nouvelles (11. sexies)	986		ZFU-TE (14. octies et octies A)	987		312		
	Reprise d'entreprises en difficulté (11. septies)	981		JEI (14. sexies A)	989				
	ZRD (14. terdecies)	127		ZRR (14. quindécies)	138				
	Dont divers	ZFA (14. quaterdecies)	315		Investissements outre-mer	314		350	
		Créance due au report en arrière du déficit				316			
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)				655			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						Bénéfices col. 1 / Déficit col. 2	352	351	3 608
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *						356		
	Déficits antérieurs reportables * 7 131 / dont imputés sur le résultat :								360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS						Bénéfices col. 1 / Déficit col. 2	370	372	3 608

Formulaire obligatoire (article 392 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL LE JARDIN DE L'ESTHETIQUE

Néant *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
		ACTIF IMMOBILISÉ								
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	129 241	402		404		406	129 241	
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	38 225	442		444		446	38 225	
	Installations générales, agencements divers	450	50 145	452		454		456	50 145	
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470	1 415	472		474		476	1 415	
	Immobilisations financières	480	880	482		484		486	880	
	TOTAL	490	219 906	492		494		496	219 906	

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES							
	Immobilisations incorporelles	500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	18 089	532	6 711	534		536	24 800
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	31 713	542	4 518	544		546	36 231
	Matériel de transport	550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles	560	1 415	562		564		566	1 415
	TOTAL	570	51 217	572	11 229	574		576	62 446

III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
	Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle										

Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values				
					Court terme *	Long terme			
						19 % ⑥	15 % ou 16 % ⑦	0 % ⑧	
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧		
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
TOTAL	578	580	582	584	586	587	589		
		Plus-values taxables à 19 % ⑨	579	Régularisations	590	585	594	595	
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art. 39 terdecies)						591			
TOTAL						596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

**RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**

Désignation de l'entreprise : <u>SARL LE JARDIN DE L'ESTHETIQUE</u>										Néant <input type="checkbox"/> *			
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES													
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice				
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires		600	602	601	606							
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %		601	603	605	607							
	Autres provisions réglementées *		610	612	614	616							
Provisions pour risques et charges			620	622	624	626							
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations		630	600	634	636							
	Sur stocks et en cours		640	630	644	646							
	Sur clients et comptes rattachés		650	642	654	656							
	Autres provisions pour dépréciation		660	652	664	666							
TOTAL			680	682	684	686							
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
		Dotations		Reprises									
Immob. incorporelles	700		705										
Terrains	710		715										
Constructions	720		725										
Inst. techniques mat. et outillage	730		735										
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745										
Matériel de transport	750		755										
Autres immobilisations corporelles	760		765										
TOTAL		770	775							TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD	780		
II DÉFICITS REPORTABLES						III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C							
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982	7 131	Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI			995					
Déficits imputés			983	✓	Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)			996					
Déficits reportables			981	7 131	IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA								
Déficits de l'exercice			800	3 608	Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice			129					
Total des déficits restant à reporter			870	10 738	V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)			800					
VI DIVERS													
Primes et cotisations complémentaires facultatives							381	/					
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *							380	/					
N° du centre de gestion agréé							388						
Montant de la TVA collectée							374	22347					
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)							378	11234					
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant							399						

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOI.

⑤

**CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE TERRITORIALE :
DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE ET EFFECTIFS**

DGFIP N° 2033-E-SD 2016

Exercice ouvert le : 01012015		et clos le : 31122015		Durée en nombre de mois <input type="text" value="1"/> <input type="text" value="2"/>		Néant <input checked="" type="checkbox"/>	
I - Production de l'entreprise							
Ventes de marchandises		108					13 285
Production vendue - Biens		109					
Production vendue - Services		141					98 449
Production stockée		111					
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143					
Subventions d'exploitation reçues		113					
Autres produits de gestion courante hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		115					
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116					
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118					
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante		119					
Retrécissements sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153					
		TOTAL 1	144				111 734
II - Consommation de biens et services en provenance de tiers							
Achats de marchandises (droits de douane compris)		121					7 668
Variation de stocks (marchandises)		122					2 629
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)		123					6 154
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)		145					(3 329)
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances		125					33 336
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146					
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128					
Autres charges de gestion courante hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		148					348
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante		150					
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.		133					
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135					
		TOTAL 2	152				46 806
III - Valeur ajoutée produite							
Calcul de la valeur ajoutée TOTAL 1 – TOTAL 2		137					64 928
IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises							
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur le 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur le 1329-DEF-SD)		117					64 928
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD, alors compléter le cadre ci-dessous. Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD).							
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	020						X
Chiffre d'affaires de référence CVAE		022					111 734
Période de référence	021						01 / 01 / 2015 160 31 / 12 / 2015
Date de cessation		186					/ /
V - Cotisation Foncière des Entreprises : qualification des effectifs							
Effectifs moyens du personnel *		376					4
dont apprentis		657					0
dont handicapés		651					0
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861					0

SAGE Experts-comptables janvier 2016 : Etat préparatoire

(1) Attention il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisées déclarée ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOTSD.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

(1) Néant *

Exercice clos le

31122015

SIREN

4 2 9 3 6 0 1 9 1

Dénomination de l'entreprise

SARL LE JARDIN DE L'ESTHETIQUE

Adresse (voie)

24 PLACE CARNOT Passage Sainte Hélène

Code postal

21200

Ville

BEAUNE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	901	800
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	901	

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance: Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance: Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1) Néant *

N° de dépôt

Exercice clos le

31122015

SIREN

4 2 9 3 6 0 1 9 1

Dénomination de l'entreprise

SARL LE JARDIN DE L'ESTHETIQUE

Adresse (voie)

24 PLACE CARNOT Passage Sainte Hélène

Code postal

21200

Ville

BEAUNE

I- NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

SAGE Experts-comptables - janvier 2015 - Etat préparatoire

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT.



IMPOT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date de service

Exercice ouvert le	01012015	et clos le	31122015	Régime simplifié d'imposition	<input checked="" type="checkbox"/>
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	<input type="checkbox"/>
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre <input type="checkbox"/>					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case <input type="checkbox"/>					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société: SARL LE JARDIN DE L'ESTHETIQUE 24 PLACE CARNOT Passage Sainte Hélène 21200 BEAUNE	Adresse du siège social:
SIRET 4 2 9 3 6 0 1 9 1 0 0 0 1 0	
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

REGIME FISCAL DES GROUPES	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
SIRET	

B ACTIVITE	Activités exercées	SOINS DE BEAUTE	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
-------------------	--------------------	-----------------	--

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)			
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3%	Bénéfice imposable à 15%	Déficit 3 608
2 Plus-values			
PV à long terme imposables à 15%	Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%		
PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quinquies)
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches			
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes	Zone franche urbaine	Pôle de compétitivité
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	Autres dispositifs	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies
Société d'investissement immobilier cotée	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W dans le secteur du logement social, art. 244 quater X			

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr dans la rubrique "Recherche de formulaires", numéros d'imprimés "2032" ou "2033", formulaires "2032-NOT" ou "2033-NOT".

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable: BOGECO 36, rue Jeanne BARRET 21000 BEAUNE Tél:	Nom et adresse du conseil: Tél:
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné: N° d'agrément du CGA	Identité du déclarant: Date: 17032016 Lieu: BEAUNE Qualité et nom du signataire: GERANTE PARENT-HORIZOT Signature:
Tél:	

ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES	
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	payées par la société elle-même a / payées par un établissement chargé du service des titres b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾	c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées	d
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾	e
	f
	g
	h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾	i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	j
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾	Total (a à h)

G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés Pour les SARL chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnité remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:				
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1	2	3	4	5	6	7	8
[Handwritten: SARL ROSALE MARZOU PARANT G... RUE DE DEVEVELY 21200 LEAUN]							

H DIVERS
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION	
REMUNERATIONS	MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)	40832 MVL restant à reporter à l'ouverture de l'exercice MVL imputée sur les PVL de l'exercice
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)	MVL réalisée au cours de l'exercice MVL restant à reporter

SOURCE: EXPERTS-COMPTABLES, JANVIER 2016 - ETAT PREPARATOIRE.

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

Désignation de l'entreprise SARL LE JARDIN DE L'ESTHETIQUE
Adresse 24 PLACE CARNOT Passage Sainte Hélène 21200 BEAUNE

du _____
au _____

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ		ADRESSE COMPLÈTE
1	BERRET LAETITIA ESTHETICIENNE	2 RUE CLAUDE GUYOT 21250
2	HAAS JADE ESTHETICIENNE	1 RUE DE LA DESERTE 21200
3	DESPERRIER STEPHANIE ESTHETICIENNE	16 AV DU 8 SEPTEMBRE 21200
4	DECOURSIERE ISABELLE ESTHETICIENNE	Hameau de Villy le Brulé 30 RUE D'AMONT 21250
5	HUMBÉY MELANIE ESTHETICIENNE	3 RUE AUGUSTE BESSET 71150
6		
7		
8		
9		
10		

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	17 696			17 696				17 696
2	12 352			12 352				12 352
3	5 814			5 814				5 814
4	4 211			4 211				4 211
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**	40 073			40 073				40 073

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 65 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	56
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	
Total	56

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice . 2015 . . (total col. 9 + total col. 10) ⑩	40 129	- de l'exercice . 2015 . . ⑩	
- de l'exercice précédent ⑩	51 015	- de l'exercice précédent ⑩	150

Nom et qualité du signataire _____ À BEAUNE, le 17032016
Signature,

Feuille 2033D

- VOUS N'AVEZ PAS RENSEIGNE LE MONTANT DES PRELEVEMENTS PERSONNELS; EN EXISTE-T-IL ? (sinon remplissez la zone 399 avec 0).
- DES MOUVEMENTS DE TVA DEDUCTIBLE SONT DETECTES EN COMPTABILITE GENERALE. LA ZONE RELATIVE A LA T.V.A. DEDUCTIBLE (2033-D : 378) DOIT ETRE RENSEIGNEE.
- VOUS N'AVEZ PAS RENSEIGNE L'EFFECTIF MOYEN DU PERSONNEL (2033-E : 376) ALORS QU'IL EXISTE DES COMPTES 64XX EN COMPTABILITE GENERALE.

Feuille 2033E

- Les comptes 791 ou 796 ou 797 sont mouvementés, vérifiez s'il s'agit de refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges afin d'alimenter le feuillet 2033 E.

RAPPORT FINAL

- 4 ANOMALIES DETECTEES
- PERTE NETTE COMPTABLE DE L'EXERCICE = 3 607,52
- BENEFICE NET COMPTABLE DE L'EXERCICE PRECEDENT= 149,59
- COMPTES SUBSTITUES :
Il n'y a aucun compte substitué activé.